

*Investissement Canada—Loi*

nombre de ces filiales verront leur marge de manœuvre sensiblement diminuer.

Les entrepreneurs canadiens inspirent beaucoup de confiance au parti libéral. Mais il importe de prêter une attention particulière au témoignage que le Pr Glen Williams de l'Université Carleton a rendu au comité. Il nous a dit qu'à l'encontre des modèles économiques bien faits d'un économiste continental, quand on étudie le rendement et le comportement des entreprises canadiennes appartenant à des étrangers, on constate que divers obstacles majeurs d'ordre institutionnel et structurel les empêchent d'agir de manière aussi rentable et avantageuse que les entreprises canadiennes dirigées par des Canadiens.

A titre d'exemple, les filiales canadiennes de sociétés étrangères importent près de cinq fois plus que les entreprises nationales, même quand il s'agit de matières premières. Autrement dit, le siège social oblige les filiales à acheter de la société mère, peu importe que le prix soit plus avantageux ailleurs ou que l'entreprise soit plus efficace ou plus productive. C'est ainsi que nos sociétés finissent par moins produire. Dans des domaines comme l'informatique, l'outillage industriel et les services, nous constatons que la plupart des filiales canadiennes de sociétés étrangères préfèrent faire à l'étranger des achats beaucoup plus fréquents et beaucoup plus volumineux que les sociétés appartenant à des Canadiens.

Je dois dire, monsieur le Président, que si les filiales de sociétés étrangères achetaient autant d'outillage et de fournitures au Canada que nos sociétés nationales, nous aurions pu créer quelque 300,000 emplois de plus que nous ne l'avons fait l'an dernier au Canada. L'obligation faite aux filiales canadiennes de sociétés étrangères d'importer un si grand nombre de produits nous a coûté au cours de l'année dernière seulement quelque 300,000 emplois qui ont été supprimés ou que nous n'avons pu créer. Le ministre aime répéter que la perfection n'est pas de ce monde et que nous n'assisterons pas à un renversement complet. Toutefois, j'insiste pour dire qu'à force de compter autant sur des entreprises étrangères, notre économie s'appauvrit à leur profit.

D'autre part, dois-je signaler que notre balance des paiements constitue l'un des grands problèmes économiques du Canada. Celui-ci a de graves répercussions sur le taux de notre dollar et sur notre situation financière internationale. L'an dernier, les filiales canadiennes de sociétés étrangères ont privé notre économie de quelque 24 milliards de dollars, ce qui représente environ 30 p. 100 de leurs ventes. Par contre, les sorties de capitaux provenant de sociétés nationales ne s'élevaient qu'à 5 milliards de dollars, soit près de 8 p. 100 de leurs ventes. Par conséquent, notre dépendance excessive à l'égard de la propriété étrangère provoque une fuite énorme de capitaux.

Je veux dire par là que bien que le gouvernement souhaite libéraliser les échanges et accroître la capacité de concurrence des Canadiens, il maintient, que dis-je, il accentue, au moyen du projet de loi à l'étude, les obstacles contre lesquels doivent lutter nos sociétés nationales à l'échelle internationale. Ce n'est pas aux compagnies canadiennes que l'on confie le mandat de

fabrication des produits mondiaux. Ce n'est pas elles qui profitent de la recherche et du développement. Elles dépendent beaucoup plus des importations et des ventes. Comme l'a aussi précisé le Pr Williams, elles sont sujettes à certaines fantaisies et à certains caprices des sociétés mères.

• (1115)

Prenons, par exemple, ce qui s'est passé avec la Canadian General Electric ces mois derniers. Le bilan des dividendes ne satisfaisait pas les actionnaires des nouveaux propriétaires de la compagnie General Electric installée aux États-Unis, et le président de la compagnie, aux États-Unis, a ordonné un dépouillement des dividendes et des avoirs de la Canadian General Electric pour consolider le bilan de la société basée aux États-Unis. En quoi cela a-t-il développé la capacité de la Canadian General Electric d'accroître ses débouchés à l'exportation et de développer les possibilités de création d'emplois au Canada? En rien du tout. En fait, cela a considérablement freiné son aptitude à le faire.

Au cours des débats à la Chambre et au comité, le ministre s'est complu à décrire les députés de l'opposition comme des gens qui ont peur du monde extérieur. Il faudrait qu'il arrête de prétendre que sa propre recette de dépendance à l'égard de notre continent et de sujétion aux décisions d'autrui constituent une nouvelle, audacieuse et courageuse percée dans l'ordre économique. A mon avis, c'est lui le fanfaron, et il n'a pas appris à respecter la procédure parlementaire correcte dans les travaux du Parlement et des comités.

Le ministre n'était même pas disposé à considérer des amendements constructifs qui renforceraient ce projet de loi, des amendements qui iraient dans le sens des objectifs en les améliorant. C'est probablement le comportement le plus méprisant dont j'aie été témoin depuis bien longtemps de la part d'un ministre. Ce n'est que par inadvertance totale et par erreur de calcul que les députés de l'opposition nous ont laissé passer un amendement majeur que le ministre s'était contenté de considérer comme un parasite. C'est un amendement qui apportera une protection au domaine de l'immobilier.

On a prouvé au comité, comme le ministre le saurait s'il avait pris la peine de lire le compte rendu, que l'exemption concernant les transactions immobilières était l'une des choses qui avaient déclenché les grands ravages immobiliers de Toronto et qui risquaient d'entraîner d'autres formes de magouille financière du genre de l'affaire Seaway et Greymac, où des gens se servaient de compagnies étrangères numérotées et basées au Liechtenstein non tenues aux avis d'investissement.

Nous avons proposé un amendement pour supprimer cette astuce et rendre obligatoires l'examen et l'avis d'investissement dans l'immobilier pour les compagnies étrangères. Heureusement, grâce aux députés d'en face qui ont laissé échapper la balle, cette disposition va désormais figurer dans la Loi sur Investissement Canada. Ce n'est pas parce que le gouvernement a manifesté le moindre intérêt, la moindre ouverture ou la moindre sensibilité à l'égard de cette question, mais uniquement grâce à la persévérance de l'opposition que cette mesure est passée.